

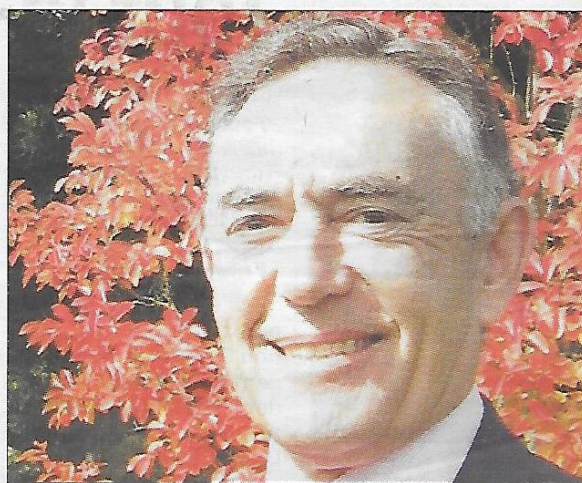
« Notre endettement est raisonnable »

Les compétences communales se sont étendues ces dernières années et imposent aux élus des choix en matière d'investissements. À Chaingy, ils sont de l'ordre de deux millions d'euros par an sur les trois dernières années. Jean-Pierre Durand, le maire, fait le point.

ENTRETIEN

■ **Quels ont été les investissements les plus importants de la commune ces dernières années ?** Dans la période la plus récente, les équipements réalisés ont concerné le sport (un terrain stabilisé pour le football, un city stade pour tous, une plaine de jeux, l'équipement polyvalent sportif qui sera livré en septembre), la jeunesse (un bâtiment où se déroulent notamment les activités périscolaires et l'accueil de loisirs pendant les vacances), les activités associatives (le centre associatif et culturel), la sécurité de la circulation au sein de la commune avec en particulier le développement des liaisons douces, le cadre de vie avec les espaces verts.

■ **Comment s'effectuent les choix pour investir ?** C'est bien sûr le conseil municipal qui décide après un important travail en commission, mais le plus souvent, ce travail s'appuie sur une expression de besoins des associations et une implication des services concernés. Je peux citer deux exemples : le futur équipement polyvalent sportif et le bâtiment jeunesse. Pour le deuxième, les équipes d'animation



GESTION. Jean-Pierre Durand, maire, explique les choix des investissements retenus par son conseil municipal.

ont été très sollicitées en amont et l'architecte a dû répondre à la conception que ces équipes avaient de leur équipement.

■ **Pourquoi le choix de ces deux équipements ?** À la base de l'équipement polyvalent sportif, il y a une demande du club de tennis qui dispose d'heures dans le gymnase et de deux courts extérieurs. Mais le club, en se développant, connaît une saturation et simultanément, il y a aussi un besoin du club de foot dont les vestiaires sont obsolètes. Enfin, les premières études sont parties également d'une demande exprimée par plusieurs associations de disposer, pour quelques manifestations, d'une salle plus grande que la salle polyvalente. Ensuite, le projet a évolué en fonction des contraintes que nous avons rencontrées.

■ **En dehors des besoins ex-**

primés, quels autres critères entrent en jeu ? Notre souci était aussi d'inscrire ces équipements dans le patrimoine communal grâce à des choix architecturaux.

■ **De quelle manière la commune a-t-elle réalisé ces investissements jusqu'à présent ?** La commune a su dégager un volume d'épargne satisfaisant (721.000 € par an sur les

trois dernières années, déduction faite du remboursement des emprunts). Son taux d'épargne brute est de 21 % sur cette période alors que le niveau souhaitable pour une commune est de 15 %, mais ce taux a diminué à 18 % en 2014.

■ **Quel est le niveau d'endettement de la commune ?** Ce travail nous a permis d'avoir des dépenses d'équipement par habitant d'un niveau supérieur à la moyenne des communes comparables (570 € contre 331 €), cela malgré une fiscalité locale dont les taux sont inférieurs aux taux moyens nationaux. Nous avons également, de ce fait, un endettement raisonnable (3,26 millions d'euros à la fin de 2014) et notre capacité de désendettement est bonne même si la dette par habitant s'est élevée en 2014 (908 €) compte tenu de l'emprunt contracté pour l'équipement polyvalent sportif. ■

Propos recueillis par Christian Fer



ÉQUIPEMENT. Le centre associatif et culturel est mis à la disposition des associations.